



Déclaration d'Accident lors d'un entrainement de Tennis

Par **manew**, le **15/11/2016** à **15:00**

BonjourrrnJe souhaiterais avoir votre aide concernant la déclaration d'accident faite auprès de la Fédération de Tennis (FFT) (AIAC compagnie **XXXXXXXXXXXX**rrnrnLors des entrainements de tennis de mon fils (encadrés par le Club), un autre enfant s'est "amusé" à mettre un coup de raquette sur la tête de mon fils.rnBilan: un gros bleu sur le visage et ses lunettes cassées.rnrnLa maman de ce petit a refusé de faire jouer son assurance car sa franchise était trop élevée.rnNous avons donc fait une déclaration d'accident auprès de la FFT dans les 15 jours.rnrnCela fait aujourd'hui un mois et demi, que je suis baladée...rnIls me demandent encore et encore des papiers.rnrnLà je dois fournir:rn- la facture d'origine alors que j'ai déjà fourni un devis de remplacement de la monture.rnrn- Le bordereau original des prestations de la Sécu???rnrn- Le bordereau de remboursement de la Mutuelle???rnrnMais également une lettre de ma mutuelle disant qu'elle ne peut pas prendre la monture en remboursement.rnJe ne comprends pas bien pourquoi ce serait à ma mutuelle de payer un dommage créé par autrui.rnD'autant plus que l'on est limité à une monture tous les 2 ans et que si je fais jouer ma mutuelle aujourd'hui et que par la suite (ce qui est prévu), la correction de ses verres doit être modifiées, je vais être coincée.rnrnQue feriez-vous? rnQuels autres recours je peux avoir?rnCar je vois bien que l'AIAC fait tout pour ne rien rembourser...rnrnEt pendant tout ce temps perdu en démarches, mon fils n'a toujours pas ses lunettes.rnrnEt pour l'anecdote, l'enfant continue à s'"amuser" à taper avec sa raquette, tout en nous regardant avec le sourire... rnrnJe vous remercie par avance pour votre aide,

Par **morobar**, le **15/11/2016** à **15:16**

Bonjour,rn[citation]La maman de ce petit a refusé de faire jouer son assurance car sa franchise était trop élevée. rnNous avons donc fait une déclaration d'accident auprès de la FFT dans les 15 jours. rn[/citation]rnC'est son choix de gestion qui ne vous engage en rien.rnJe déclarerai le sinistre à ma compagnie MRH en désignant le responsable des dégâts.

Par **manew**, le **15/11/2016** à **15:29**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse rapide.rnVous dites "compagnie MRH": cela signifie bien l' Assureur de mon Contrat d'Habitation???rnDe plus j'ai pris en complément une assurance scolaire pour me enfants, ce qui peut peut-être aider...

Par **morobar**, le **16/11/2016** à **08:42**

C'est cela.rnLes assurances de licences sportives n'ont pas la réputation d'être très larges.rnD'autant que dans ce cas vous n'êtes pas le sociétaire.rnVotre intérêt est de déclarer ce sinistre à vos propres assureurs habituels.rnL'histoire de la franchise c'est de la fumisterie, la victime n'est jamais concerné par cette franchise, on est dans le domaine de la responsabilité civile et non de l'atteinte aux biens.

Par **manew**, le **16/11/2016** à **09:13**

Je vous remercie Morobar pour votre réponse.rnJe vous confirme que l'assurance de la licence de la FFT fait tout pour trainer des pieds:rn- un courrier envoyé par leurs soins, jamais reçu...rn- j'avais joins un devis pour le remplacement de la monture qu'il n'a soit disant pas dans mon dossier...rn- La personne qui ne répond quasiment pas...rnBref le parcours du combattant!rnMais comme vous le dites, je n suis pas sociétaire donc il se moque complètement de ce que je peux penser.rnD autant plus que la facture n'est pas si élevée pour une assurance: 89 euros.rnPersonnellement, j'avais fait cette démarche pour éviter des frais pour la personne responsable des dégâts.rnMais come on dit trop bon, trop c..rnJe vais donc me rapprocher de mon assurance MRH.rnJe vous remercie pour vos réponses et votre aide, rnBonne semaine à vous,

Par **morobar**, le **16/11/2016** à **09:23**

[citation]Personnellement, j'avais fait cette démarche pour éviter des frais pour la personne responsable des dégâts[/citation]rnCette personne n'a aucun frais à exposer.rnJe ne vois donc pas ce que vous escomptiez lui faire économiser.rnA part le remboursement de la raquette abimé en tapant sur votre fils.

Par **manew**, le **16/11/2016** à **09:38**

Je n'avais pas connaissance de l'absence de Franchise dans ce cas là (responsabilité civile).rnLa personne responsable m'avait répondu qu'elle s'était renseignée à son assurance suite à l'accident et qu'il y avait trop cher de Franchise et que donc elle ne souhaitait pas faire jouer son assurance.rnC'est donc pour cela que j'ai fait la déclaration auprès de l'assurance de la Licence FFT.rnJe me suis fait bernée visiblement...

Par **chaber**, le **16/11/2016** à **10:40**

@Morobarrnrn[citation]L'histoire de la franchise c'est de la fumisterie, la victime n'est jamais concerné par cette franchise, on est dans le domaine de la responsabilité civile et non de l'atteinte aux biens.[/citation]**la franchise n'est pas opposable au tiers lorsque l'assurance est obligatoire: responsabilité civile auto, assurance décennale**

Par **manew**, le **16/11/2016** à **11:23**

Merci pour toutes ces précisions.rnBonne semaine à vous